



Non à la fermeture invisible des voies de régularisation - Droit à un rendez-vous en préfecture pour toutes et tous !

lundi 25 janvier 2021, par [Bariaud](#)



Non à la fermeture invisible des voies de régularisation Droit à un rendez-vous en préfecture pour toutes et tous !

Plus d'une centaine de personnes ont saisi les tribunaux administratifs franciliens le 10 décembre dernier, pour tenter d'imposer aux préfectures la délivrance de rendez-vous. Parmi celles-ci, la préfecture des Hauts de Seine a été condamnée à convoquer les personnes concernées et à rembourser les frais de justice des requérant.e.s, à hauteur de 11 400 euros, ce qui marque une première victoire. Nos associations et collectifs s'en félicitent, et appellent à une nouvelle mobilisation le 28 janvier 2021.

En effet, depuis des mois, l'angoisse continue pour les personnes étrangères, les familles, les jeunes, confrontés à une impasse. En démultipliant progressivement les peines de rendez-vous, sans prévoir aucune autre possibilité d'accès aux guichets, les préfectures ont quasiment fermé les portes de l'admission exceptionnelle au séjour, seule voie d'accès à une vie normale pour tant de personnes présentes en France depuis de nombreuses années, et qui vivent, travaillent, étudient, forment leurs enfants.

Ces pratiques préfectorales, silencieuses et invisibles, ont été aggravées sous prétexte de gestion de la crise sanitaire. Les files d'attente ont disparu, chaque usager est renvoyé à l'écran de son ordinateur, ou plus souvent de son téléphone, pour accéder à une première demande ou à un renouvellement de titre de séjour. Mais pendant des mois de confusion quotidienne, il se voit répondre "il n'y a plus de place disponible". Cela favorise trop souvent les trafics de revendeurs de rendez-vous, et surtout accroit la détresse des personnes, souvent des parents et leurs enfants, et la souffrance sociale.

Ces pratiques préfectorales vont au-delà de la législation, qui prévoit différentes voies d'accès au séjour et

doivent garantir à chacun de pouvoir déposer son dossier, recevoir un récépissé de dépôt et faire l'objet d'une décision, elle-même susceptible de recours. **Pire, elles sont parfois en contradiction avec la loi**, puisque le Code du Séjour impose aux jeunes de moins de 18 ans de solliciter leur régularisation dans leur 1^{ère} année, alors qu'ils ne peuvent trouver de RV depuis des mois, qu'ils voient leur parcours de formation fragilisé et leur insertion sociale et professionnelle compromise.

Saisis le 10 décembre 2020 par plus d'une centaine de personnes, **les tribunaux administratifs ont condamné très majoritairement ces pratiques préfectorales** et exigé des préfectures à donner des rendez-vous. **Pourtant, les préfectures et sous-préfectures ne prennent toujours pas les mesures nécessaires** pour que toutes les personnes étrangères puissent déposer une demande de titre de séjour. Les conséquences sont terribles pour celles et ceux qui attendent toujours de sortir d'une situation irrégulière qui leur est imposée.

C'est pourquoi nos associations et collectifs poursuivent et amplifient la mobilisation pour l'accès aux préfets.

Toute personne doit pouvoir obtenir un rendez-vous physique, pas seulement par le biais d'Internet. C'est pourquoi **les associations mobilisées, et les élus qui les soutiennent, ont décidé, avec le soutien de nombreux avocats, un nouveau dépôt collectif de référés le 28 janvier** pour tenter d'imposer la délivrance de rendez-vous aux personnes qui le demandent.

Les associations et collectifs d'Île-de-France appellent à un deuxième rassemblement régional, dans le strict respect des gestes barrières (masque obligatoire)
le jeudi 28 janvier à 14h devant le Tribunal Administratif de Paris
(7 rue de Jussieu, Métro Saint Paul)
Accès à un rendez-vous rapide de dépôt de dossier pour toutes et tous !

Signataires pour l'Île-de-France : AOCIE, ASPICE, CGT Éducation, CGT, La Cimade, Dignité, FASTE, FCFE, Femmes de la Terre, FSJ, Gait, Ligue des droits de l'Homme, MRAP, RESF, SAF, Secours Catholique, Solidarités.
Signataires dans les départements : Solidarité Migrants, Rural, Hérault (92), Collectif Régulariser nos élèves sans papiers, Collectif Urbain du Livre Noir, CCFO Terre Solidaire, Fédération des Centres Sociaux, Femmes Solidaires, CSP Montreuil, CSP Livry-Gargan (93), CIVOC, Collectif Fontenay pour la Diversité, Association (94).

Contacts presse :	Pour le 75 : Marc Naeflen 06 79 54 03 33	Pour le 94 : Pablo Krasnopolsky 06 33 53 62 23
	Pour le 92 : Judith Sabo 06 87 79 00 06	Pour le 95 : Matthieu Maillet 06 64 51 07 03
	Pour le 93 : Jean Michel Desbarre 06 89 30 86 15	
	Pour la région IDF : Maxon Casanova 06 38 15 99 27 et Clémence Lormier 06 32 88 24 99	

Plus d'une centaine de personnes ont saisi les tribunaux administratifs franciliens le 10 décembre dernier, pour tenter d'imposer aux préfectures la délivrance de rendez-vous. Parmi celles-ci, la préfecture des Hauts de Seine a été condamnée à convoquer les personnes concernées et à rembourser les frais de justice des requérant.e.s, à hauteur de 11 400 euros, ce qui marque une première victoire. Nos associations et collectifs s'en félicitent, et appellent à une nouvelle mobilisation le 28 janvier 2021.

En effet, depuis des mois, l'angoisse continue pour les personnes étrangères, les familles, les jeunes,

confrontés à une impasse. En dématérialisant progressivement les prises de rendez-vous, sans prévoir aucune autre possibilité d'accès aux guichets, les préfetures ont quasiment fermé les portes de l'admission exceptionnelle au séjour, seule voie d'accès à une vie normale pour tant de personnes présentes en France depuis de nombreuses années, et qui vivent, travaillent, étudient parmi nous

Ces pratiques préfectorales, silencieuses et invisibles, ont été aggravées sous prétexte de gestion de la crise sanitaire. Les files d'attente ont disparu, chaque usager est renvoyé à l'écran de son ordinateur, ou plus souvent de son téléphone, pour accéder à une première demande ou à un renouvellement de titre de séjour. Mais pendant des mois de connexion quotidienne, il se voit répondre "il n'y a plus de plage disponible". Cela favorise trop souvent les trafics de revente de rendez-vous, et surtout accroît la précarité des personnes, souvent des parents et leurs enfants, et la souffrance sociale.

Ces pratiques préfectorales vont au-delà de la législation, qui prévoit différentes voies d'accès au séjour et devrait garantir à chacun de pouvoir déposer son dossier, recevoir un récépissé de dépôt et faire l'objet d'une décision, elle-même susceptible de recours. Pire, elles sont parfois en contradiction avec la loi, puisque le Code du Séjour impose aux jeunes devenant majeurs de solliciter leur régularisation dans leur 19ème année, alors qu'ils ne peuvent trouver de RV depuis des mois, qu'ils voient leur parcours de formation fragilisé et leur insertion sociale et professionnelle compromise.

Saisis le 10 décembre 2020 par près d'une centaine de personnes, les tribunaux administratifs ont condamné très majoritairement ces pratiques préfectorales et enjoint les préfetures à donner des rendez-vous. Pourtant, les préfetures et sous-préfetures ne prennent toujours pas les mesures nécessaires pour que toutes les personnes étrangères puissent déposer une demande de titre de séjour. Les conséquences sont terribles pour celles et ceux qui attendent toujours de sortir d'une situation irrégulière qui leur est imposée.

C'est pourquoi nos associations et collectifs poursuivent et amplifient la mobilisation pour l'accès aux préfetures.

Toute personne doit pouvoir obtenir un rendez-vous physique, pas seulement par le biais d'Internet. C'est pourquoi les associations mobilisées, et les élus qui les soutiennent, ont décidé, avec le soutien de nombreux avocats, un nouveau dépôt collectif de référés le 28 janvier pour tenter d'imposer la délivrance de rendez-vous aux personnes qui le demandent.

Les associations et collectifs d'Île-de-France appellent à un deuxième rassemblement régional, dans le strict respect des gestes barrières (masque obligatoire) le jeudi 28 janvier à 14h devant le Tribunal Administratif de Paris (7 rue de Jouy, Métro Saint Paul).

Accès à un rendez-vous rapide de dépôt de dossier pour toutes et tous !

Signataires pour l'Île-de-France : ADDE, ASMIE, CGT Educ'action, CGT, La Cimade, Dom 'Asile, FASTI, FCPE, Femmes de la Terre, FSU, Gisti, Ligue des droits de l'Homme, MRAP, RESF, SAF, Secours Catholique, Solidaires.

Signataires dans les départements :

Solidarité Migrants Rueil, Mozaic (92), Collectif Régularisez nos élèves sans papiers, Collectif unitaire du Livre Noir, CCFD Terre Solidaire, Fédération des Centres Sociaux, Femmes Solidaires, CSP Montreuil, CSP Livry-Gargan (93), CIVCR, Collectif Fontenay pour la Diversité, Assouevam (94).